

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 4 JUILLET 2019 A 19h30**

**Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 4 juillet 2019 à 19h30**

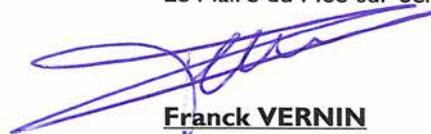
Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (24) ou excusés (5) ou excusés représentés (5) ou absent (1). Après la désignation de M. Renaud POIREL en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

<b>1</b>	<b>Désignation du Secrétaire de Séance</b> : adopté à l'unanimité
<b>2</b>	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2019</b> : adopté par 22 voix pour et 4 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA-pouvoir à M. J.P. GUERIN)
<b>3</b>	<b>Décisions prises par M. le Maire du 18 mai au 19 juin 2019</b> : a pris connaissance
<b>4</b>	<b>Plan de formation 2018-2020, bilan 2018 et prévisions 2019</b> : adopté à l'unanimité La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux. <b>Prise</b> de connaissance du bilan 2018, du plan de formation 2018/2020 présenté. <b>Décision</b> d'approuver le plan de formation 2019 prévisionnel présenté. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.
<b>5</b>	<b>Convention fixant les modalités de versement d'un fonds de concours en faveur du Conservatoire de musique et de danse Henri Charny du Mée-sur-Seine par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine</b> : adopté à l'unanimité Compte tenu du rayonnement supra communal de certains équipements culturels situés sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine (CAMVS) intervient financièrement en faveur de ces équipements par l'attribution d'un fonds de concours annuel dans le cadre de son fonctionnement. <b>Approbation</b> de la convention pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 29 000 €, en faveur du Conservatoire de musique et de danse Henri Charny du Mée-sur-Seine pour 2019. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours en faveur du Conservatoire de musique et de danse Henri Charny du Mée-sur-Seine pour 2019.
<b>6</b>	<b>Réalisation et diffusion de supports de communication culturelle unique dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022</b> : constitution d'un groupement de commandes : adopté à l'unanimité <b>Approbation</b> de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL et l'adoption de la convention constitutive de ce groupement désignant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine comme le coordonnateur du groupement de commandes. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes présentée à la présente délibération et ses éventuels avenants, les marchés à venir au nom du groupement ainsi que les actes nécessaires à son exécution avec les candidats retenus. <b>Dit</b> que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.
<b>7</b>	<b>Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 8 avril 2019 au titre de la taxe de séjour pour les communes de Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, La Rochette et Seine-Port</b> : adopté à l'unanimité <b>Décision</b> d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la taxe de séjour pour les communes de Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, La Rochette et Seine-Port. <b>Notification</b> de cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.
<b>8</b>	<b>Convention intercommunale de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat : autorisation de signature</b> : adopté à l'unanimité <b>Décision d'autoriser</b> le Maire à signer la convention intercommunale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat (projet présenté), ainsi que tous documents y afférents, et notamment, ses éventuels avenants.
<b>9</b>	<b>Approbation de la charte intercommunale de relogement</b> : adopté à l'unanimité Ce document s'inscrit notamment dans le respect du nouveau règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui encadre et définit la mise en œuvre des opérations de relogement. Il est en cohérence avec les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) définies suite au diagnostic, et déclinées dans le document-cadre relatif aux orientations stratégiques, puis dans la Convention Intercommunale d'Attributions qui sera élaborée au cours de l'année 2019. <b>Approbation</b> du projet de charte intercommunale de relogement présenté. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer la charte correspondante ainsi que tout document y afférent.
<b>10</b>	<b>Approbation de deux baux emphytéotiques administratifs pour la construction de deux édifices culturels</b> : adopté à l'unanimité Considérant l'intérêt général du projet de construction d'un centre culturel ouvert à tous permettant à la communauté chrétienne évangélique et musulmane de pratiquer son culte et de favoriser la reconnaissance et la rencontre avec toutes les confessions, considérant la nécessité pour la communauté chrétienne évangélique et musulmane du Mée-sur-Seine de se doter d'un lieu de culte digne et adapté à ses besoins, considérant la situation idéale de la parcelle cadastrée

	<p>n° BK 06p sise Allée Jean-Baptiste Carpeaux et de la parcelle cadastrée BK n°55p, retenues pour l'implantation de leur futur projet, considérant que cette parcelle est située à proximité immédiate de plusieurs éléments structurants du territoire communal, considérant les objectifs d'intérêt général poursuivis :</p> <p>* <b>Autorisation</b> au Maire à mettre à disposition par bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans, au profit de l'association culturelle Eglise Evangélique Baptiste de Melun et sa région, la parcelle cadastrée n° BK 06p sise Allée Jean-Baptiste Carpeaux pour la construction d'un centre culturel. <b>Approbation</b> des dispositions du bail emphytéotique administratif à passer avec l'association culturelle Eglise Evangélique Baptiste de Melun et sa région et présenté à la présente délibération. <b>Autorisation</b> au Maire à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier. <b>Autorisation</b> à l'association culturelle Eglise Evangélique Baptiste de Melun et sa région à déposer un permis de construire conformément à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et aux documents graphiques annexés au bail emphytéotique administratif.</p> <p>* <b>Autorisation</b> au Maire à mettre à disposition par bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans, au profit de l'association culturelle Union des Musulmans du Mée, la parcelle cadastrée BK n°55p pour la construction d'un centre culturel. <b>Approbation</b> des dispositions du bail emphytéotique administratif à passer avec l'association culturelle Union des musulmans du Mée et annexé à la présente délibération. <b>Autorisation</b> au Maire à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier. <b>Autorisation</b> à l'association culturelle Union des Musulmans du Mée à déposer un permis de construire conformément à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et aux documents graphiques annexés au bail emphytéotique administratif.</p>
11	<p><b>Résidence Espace – Convention de portage de lots avec la SCIC COPROCOOP Île-de-France</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>L'objectif est de permettre aux copropriétés d'inverser la spirale de paupérisation en aidant d'une part les copropriétaires fragiles ou en voie de fragilisation dans leur parcours résidentiel et en empêchant d'autre part les pratiques des bailleurs et intermédiaires indelicats. Ce dispositif dit de « portage provisoire », constitue un moyen d'assainir le marché immobilier local et permet d'aider l'administrateur provisoire dans le processus de requalification immobilière de la copropriété, en contribuant à dissuader d'éventuels acquéreurs indelicats. <b>Approbation</b> des termes de la convention de portage liant la Ville de Le-Mée-sur-Seine, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et la SCIC COPROCOOP ÎLE-DE-FRANCE. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer la convention de portage et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre. <b>Dit</b> que les garanties d'emprunt que la Ville s'engage à mettre en œuvre dans ce cadre, feront l'objet de nouvelles délibérations.</p>
12	<p><b>Demande de subvention suite à l'acquisition de la parcelle 225, chemin des Praillons (ENS)</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Décision</b> de solliciter l'aide départementale suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section BX, numéro 29, d'une contenance de 2450 m<sup>2</sup>, sise 225, chemin des Praillons à LE MEE-SUR-SEINE, en vue de son aménagement et la gestion. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents. <b>Dit</b> que les recettes correspondantes seront inscrites aux chapitres et articles correspondants du budget communal.</p>
13	<p><b>Demande de subvention suite à l'acquisition de la parcelle 561, chemin des Praillons (ENS)</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Décision</b> de solliciter l'aide départementale suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section BX, numéro 45 et 46, d'une contenance de 4303 m<sup>2</sup>, sise 561, chemin des Praillons à LE MEE-SUR-SEINE, en vue de son aménagement et la gestion. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents. <b>Dit</b> que les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondants du budget communal.</p>
14	<p><b>Dossier subvention Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>L'aide aux devoirs est destinée aux élèves du primaire qui éprouvent des difficultés pour les apprentissages scolaires. <b>Approbation</b> de la reconduction du dispositif d'aide aux devoirs CLAS au sein du Centre Social Municipal Yves Agostini. <b>Sollicitation</b> d'une subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.</p>
15	<p><b>Motion relative à l'installation des compteurs Linky</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Approbation</b> de la présente motion relative à l'installation des compteurs LINKY et consistant à prendre acte de son incapacité à s'opposer juridiquement au déploiement des compteurs Linky sur le territoire communal, demander à la société ENEDIS d'écouter, de prendre en compte et de respecter la volonté des personnes qui refusent l'installation des compteurs Linky à leur domicile, dire que la présente motion sera diffusée sur le site internet de la commune et transmise à la société ENEDIS.</p>
16	<p><b>Questions diverses</b></p>

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 21h13. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.

Le Maire du Mée-sur-Seine,



**Franck VERNIN**